



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Relative à la demande d'autorisation environnementale concernant
l'exploitation et la construction d'une usine de valorisation de déchets plastiques
sur le territoire de la commune de Saint-Martin-sur-le-Pré (51520)
présentée par la SAS POLYPREP dont le siège social est situé
3 avenue du 106^{ème} Régiment d'Infanterie – 51000 Châlons-en-Champagne

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte **du lundi 10 novembre 2025, à 14 h 00, au vendredi 12 décembre 2025 inclus, à 18 h 00**, sur le projet susvisé, d'exploiter une usine de valorisation de déchets plastiques, située sur le territoire de la commune de Saint-Martin-sur-le-Pré (51520), présenté par la SAS POLYPREP, dont le siège social est situé 3 avenue du 106^{ème} Régiment d'Infanterie – 51000 Châlons-en-Champagne.

Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Saint-Martin-sur-le-Pré et lors des permanences de Monsieur le commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, le dossier de demande d'autorisation environnementale, le dossier de demande de permis de construire, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant et une étude d'impact et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Saint-Martin-sur-le-Pré (2 Place du Général de Gaulle – 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré), ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance à la mairie de Saint-Martin-sur-le-Pré, commune siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur :
- par voie électronique sur le lien du registre dématérialisé suivant :
<https://www.registre-numerique.fr/projet-usine-valorisation-dechets-saint-martin-sur-le-pre>
ou par mail à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
projet-usine-valorisation-dechets-saint-martin-sur-le-pre@mail.registre-numerique.fr

Le commissaire enquêteur, Monsieur Claude MAUPRIVEZ, Ingénieur en agriculture, désigné par la décision n°E24000129/51 du 8 octobre 2025 de Monsieur le Vice-Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siégera au lieu, jours et heures suivants afin de recueillir les observations éventuelles du public :

En mairie de Saint-Martin-sur-le-Pré :

- **lundi 10 novembre 2025 à la mairie de Saint-Martin-sur-le-Pré de 14 h 00 à 16 h 00 ;**
- **samedi 29 novembre 2025 à la mairie de Saint-Martin-sur-le-Pré de 10 h 00 à 12 h 00 ;**
- **vendredi 12 décembre 2025 à la mairie de Saint-Martin-sur-le-Pré de 16 h 00 à 18 h 00.**

Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Saint-Martin-sur-le-Pré, lors des permanences en cette commune, et également sur le site : **www.marne.gouv.fr** (Publications > Appels à projets/Consultations > Société POLYPREP – Saint-Martin-sur-le-Pré).

Le rapport, les conclusions et avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne – Service environnement et en mairie de Saint-Martin-sur-le-Pré et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne : **www.marne.gouv.fr** (Publications > Appels à projets/Consultations > Société POLYPREP – Saint-Martin-sur-le-Pré), pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société POLYPREP. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le Maire de la commune de Saint-Martin-sur-le-Pré est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, la décision relative à la demande de permis de construire déposée par la société POLYPREP. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Mario CARDOSO, responsable du dossier, par mail à « **mario.cardoso@polypregroup.com** » ou par voie postale, à la SAS POLYPREP, 3 avenue du 106^{ème} Régiment d'Infanterie – 51000 Châlons-en-Champagne.

Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires de la Marne, par mail à l'adresse « **ddt-participations-public@marne.gouv.fr** », ou par voie postale à DDT 51 – Service Environnement – Unité procédures environnementales – 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 16 octobre 2025

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'Unité procédures environnementales
Signé
Vincent ROGER